

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25276ARTKIVE

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/02/2026

Objet : Bail dérogatoire aux baux commerciaux locaux 28 30 rue St Jacques au profit de ARTKIVE

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 09/02/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCAJI_D2025_351 bail d_rogatoire aux baux commerciaux=28 30 rue st Jacques_soci_t_ ARTKIVE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260209-25276ARTKIVE-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/02/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2025_351

BAIL DEROGATOIRE AUX BAUX COMMERCIAUX

**Locaux 28-30 Rue Saint-Jacques
Au profit de la société ARTKIVE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération n°11 du 24 mai 2019 relative à la mise en place d'une convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier et la Ville de Tourcoing,

Vu la convention signée le 28 novembre 2024 entre la Ville de Tourcoing et l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France,

Considérant qu'en vertu de la délibération susvisée, Madame le Maire peut « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* »,

Considérant qu'en vertu de la convention susmentionnée, l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France (EPF) a mis à disposition de la Ville de Tourcoing les locaux sis 28-30 rue Saint-Jacques à Tourcoing (59200) du 1^{er} décembre 2025 au 16 janvier 2026,

Considérant l'autorisation explicite de l'EPF ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un bail dérogatoire aux baux commerciaux avec La Société ARTKIVE identifiée au Siren sous le numéro 843685595 et représentée par Monsieur Logan PERSENT pour la location d'un local sis 28-30 rue Saint Jacques à Tourcoing (59200) cadastré HI 165.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à la société ARTKIVE un loyer de 100 (cent) euros hors taxes par mois et demandera le paiement de l'occupation qui a commencé le 19 décembre 2025 jusqu'au 17 janvier 2026. La location étant soumise à la TVA, le montant de cette taxe sera payé par le locataire en sus des loyers, charges et accessoires et ce, au taux en vigueur.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

09 FEV. 2026

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing.



Accusé réception en Préfecture le : 09/02/2026

Publié sur le site Internet de la Ville le : 09/02/2026